

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017
A 20H30

COMPTE-RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Dominique HEBERLE - Willy COLIN - Idir ZATOOUT - Rémy ANTOINE - Frédéric PERNIN - Miguel LEJAL - Mickaël CHENAL
Mme Nadine MARTIN.

Procurations : Patrice BRICKERT à Denis HUIN - Yannick GOLIOT à Mickaël CHENAL

Absent : Laurent MELINE

A été nommé secrétaire de séance : Miguel LEJAL

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2017
2. Adhésion des communes de Bois de Champ, Mortagne et les Rouges Eaux à la Communauté d'Agglomération de St Dié : délibération à prendre
3. Décision modificative n°2 (commune) concernant les amortissements et n° 3 concernant l'investissement
4. Décision modificative n° 1 (service des eaux) : amortissements
5. Demande de la papeterie de Clairefontaine en vue d'obtenir une autorisation d'épandage des boues issues de leurs installations
6. SDANC : demande d'adhésion de la commune de St-Dié
7. Election de 2 membres du conseil municipal au CCAS, suite à 2 démissions
8. Demande de remise gracieuse d'un trop perçu sur prime 2015
9. Questions diverses
 - Travaux Route des Rouges Eaux et Ferme des Associations
 - Compte-rendu réunion CSBI
 - Bibliothèque

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2017

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – Adhésion des communes de Bois de Champ, Mortagne et Les Rouges à la Communauté d'Agglomération de St-Dié

Le 28 février 2017, le conseil communautaire avait émis un avis favorable à l'adhésion de ces 3 communes, issues de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

La commission départementale de coopération intercommunale des Vosges ayant également émis un avis favorable, Monsieur le Préfet des Vosges a pris un arrêté relatif au retrait des ces trois communes de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Afin de concrétiser l'adhésion au 1er janvier, il convient maintenant que les communes acceptent à leur tour l'adhésion de ces communes à la Communauté d'Agglomération de St Dié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de Bois de Champ, Mortagne et Les Rouges Eaux à la Communauté d'Agglomération de St Dié.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour

3 – Décisions modificatives

DM n° 2 (commune) : à la demande de la Trésorerie de St Dié, la commune doit amortir des factures d'investissement de 2016. Il s'agit de 3 factures de licences informatiques, 2 480,40 € (logiciel compta) à amortir sur 5 ans (482 € pour 2017) et 2 factures pour le site internet à amortir sur 1 an (86,26 € + 49 €, soit 135,26 €).

Il est proposé la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement (dépenses) :

Article 60632 Fournitures de petits équipements	- 617,26 €
Article 6811 Dotations aux amortissements	+ 617,26 €

Section d'investissement (recettes) :

Compte 1321 - Subventions état	- 617,26 €
Compte 28051 - Amortissements licences brevets	+ 617,26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N° 2.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour

DM n° 3 (commune) : afin de payer les factures concernant la mise aux normes et extension de l'éclairage public (facture de l'entreprise Gérard et 2 factures d'Enedis), il est proposé la modification budgétaire suivante :

Article 2318 Immobilisation en cours	- 46 500 €
Article 21534 Installation réseau électrification	+ 46 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N° 3.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour

DM n° 4 (commune) : afin de régulariser une dépense de 2016 (assurance du tracteur pour 430,19 €) suite à un problème technique, il est proposé la modification budgétaire suivante :

Article 6168 Autres primes d'assurance	- 440,00 €
Article 678 Autres charges exceptionnelles	+ 440,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N° 4.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour

4 – DM n° 1 (service des eaux)

A la demande de la Trésorerie de St Dié, la minipelle et la remorque achetées en 2016 à la Communauté de Communes des Hauts-Champs en commun avec Nompatelize doivent être amorti. Elle nous demande également d'amortir le coffret de commande du surpresseur acheté en 2015 (1 455 €) et qui a déjà été intégré dans leur logiciel, amortissement sur 30 ans.

Proposition d'amortir la minipelle et sa remorque sur 5 ans, soit 3 278 €/5ans et 49 €/30ans pour le surpresseur, soit

Section de fonctionnement (dépenses) :

Article 6063 Fournitures de petits équipements	- 3 327 €
Article 6811 Dotations aux amortissements	+ 3 327 €

Section d'investissement (recettes) :

Compte 13111 - Subventions état	- 3 327 €
Compte 28058 - Amortissements installat. technique	+ 3 327 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N° 1.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour.

5 – Demande de la papeterie de Clairefontaine en vue d'obtenir une autorisation d'épandage des boues issues de leurs installations

Une enquête publique a été ouverte par le Préfet du 6 novembre au 16 décembre 2017 concernant la demande d'autorisation d'épandre des boues issues des installations des Papeteries de Clairefontaine.

Ainsi, le Préfet demande l'avis du conseil municipal des communes qu'il estime intéressées par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

Pour :	3 voix
Contre :	4 (3 voix + 1 procuration)
Abstention :	5 (4 voix + 1 procuration)

6 – SDANC - demande d'adhésion de la commune de St-Dié

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Dié-des-Vosges au SDANC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de cette commune.

Adopté à 12 voix (10 + 2 procurations) pour.

7 – Election de 2 membres du conseil municipal au CCAS et au SIVOS

Suite aux démissions de Mesdames Géraldine MASSON et Sabrina MANGENOT, il est nécessaire de les remplacer au sein du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de nommer Willy COLIN et Fred PERNIN au sein du CCAS.

VOTE : 10 POUR (8 pour + 2 procurations) Willy COLIN et Fred PERNIN ne pouvant pas participer au vote.

Il est également nécessaire de remplacer Madame Géraldine MASSON au sein du Syndicat Scolaire de La Bourgonce La Salle et Nompateize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de nommer Rémy ANTOINE au sein du Syndicat Scolaire.

VOTE : 11 POUR (9 pour + 2 procurations) Rémy ANTOINE ne pouvant pas participer au vote.

8 – Demande de remise gracieuse d'un trop perçu sur prime 2015

Suite aux contrôles de la Cour des Comptes, la trésorerie nous demande de retirer à un de nos agents un trop perçu de son IAT de 2015 sur le prochain salaire.

Il lui avait été versé en 2015 des IAT sur une base annuelle de 490,03 € qui correspond au grade d'agent de maîtrise principal alors qu'il était adjoint technique de 1ère classe dont la base aurait dû être de 464,30 € (soit une différence de $25,73 \times 3 = 77,19$ €).

Après avoir contacté le service juridique de l'AMV, le conseil municipal peut décider de la remise gracieuse totale ou partielle de la créance.

Vu le faible montant de la créance et du délai écoulé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la remise gracieuse totale du trop-perçu de la prime 2015.

VOTE : 12 POUR (10 pour + 2 procurations)

9 - Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que dernièrement l'employé communal est intervenu sur le territoire de La Salle en collaboration avec les employés de St Michel et de Nompateize.

Afin d'être rémunéré de ces heures, il serait nécessaire d'établir une convention entre les communes de La Salle et Nompateize.

- Travaux Route des Rouges Eaux : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de chantier a lieu tous les mardis à 10h et invite les membres du conseil à y participer. Il relate les problèmes survenus en début de travaux - fuites d'eau, fracture du câble téléphone

- Travaux Ferme des associations : le placo est posé ainsi que la chape. L'entreprise Francesconi doit commencer la pose du carrelage (sol et mural)

- Accessibilité : M. Michel présente le devis de AEA - plateforme à poser dans la salle du conseil avec un plateau élévateur. Il informe également le conseil qu'un devis a été demandé à Broglio pour l'aménagement extérieur (devant la salle du conseil)

- Aire de jeux : M. Michel présente le devis de Bombylius, cela permettrait de délimiter le terrain et éviter le débroussaillage autour du terrain grâce à la plantation de plantes. Ce devis ne concerne que la conception végétale et l'accompagnement. Il faut encore acheter les plantes. Il faudrait se renseigner sur la possibilité de subvention.

- CSBI : M. le Maire fait part au conseil que, suite à la dernière réunion de la CSBI, il a été décidé de prendre un arrêté communal concernant les concession en état d'abandon, + de 3 années sont passées depuis la pose des panneaux devant les tombes.
- Anciens combattants : étant donné l'état de santé de certains membres des anciens combattants, il faudrait solder le compte bancaire. Mais cette somme ne peut être attribuée à une association ni au CCAS, mais peut l'être au Souvenir Français. A voir !
- Bibliothèque : M. le Maire autorise la bibliothèque à fonctionner avec ses propres livres.

Conseil clôt à 23h00

A LA BOURGONCE, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Denis HUIN